


Novembre 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

## CONSEIL

### Cent quarante-cinquième session

Rome, 3-7 décembre 2012

### Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité de la Caisse des pensions du personnel

#### Résumé

L'Article 4a) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipule que « la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés ». Aux termes de l'Article 6c), le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée « se compose de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation ... ». Le Comité des pensions de la FAO et du PAM se compose de: trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO; trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général; et trois membres (et trois suppléants) désignés par les participants fonctionnaires de la FAO et du PAM.

Pour des questions de temps, afin d'éviter que les réunions du Comité des pensions du personnel, qui se tiennent à Rome, n'occasionnent des frais de voyages trop lourds, la Conférence a en général désigné des représentants résidant à Rome.

#### Mesures suggérées au Conseil

En raison du départ de deux membres désignés par la Conférence, le Conseil est invité à nommer au Comité de la Caisse des pensions du personnel:

- Mme Andrea Repetti, Représentante suppléante de l'Argentine auprès de la FAO, en tant que membre jusqu'au 31 décembre 2014, pour remplacer M. Carlos Bentancour et terminer son mandat; et
- M. Stetson A. Sanders, deuxième Secrétaire des États-Unis d'Amérique auprès de la FAO, en tant que membre suppléant jusqu'au 31 décembre 2013, pour remplacer M. Keith Heffern et terminer son mandat.

*Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:*

Kamila Guseynova  
Secrétaire du Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM  
Service d'appui à la gestion des ressources humaines  
Tél.: +39 06570 53582

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

1. L'Article 4a) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipule que « la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés ». Aux termes de l'Article 6c), le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée « se compose de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation ... ».

2. Le Comité des pensions du personnel de la FAO contribue de façon importante à l'effort général fait pour harmoniser les pensions des Nations Unies et leur administration avec les exigences des organisations du système commun des Nations Unies et de leurs fonctionnaires, qui peuvent exercer leurs fonctions et prendre leur retraite dans tous les pays du monde. De par sa nature même, la fonction publique internationale du système des Nations Unies exige une attention particulière et les questions portées à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies doivent donc faire l'objet d'analyses approfondies. Le Comité des pensions du personnel de la FAO a pour mandat:

- d'examiner les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions afin de déterminer les amendements qui pourraient y être apportés de façon à formuler la position de la délégation du Comité au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui, le cas échéant, formule à son tour des recommandations à l'Assemblée générale des Nations Unies;
- d'interpréter et d'appliquer les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions en cas de contestation, par des fonctionnaires de la FAO y participant, d'une décision du Secrétaire du Comité des pensions du personnel de la FAO concernant les droits des participants et/ou leur statut;
- d'accorder les pensions d'invalidité en cours de paiement (environ 25-30 cas par an), conformément aux Statuts et au Règlement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

3. Le Comité se réunit à Rome aussi fréquemment que de besoin (normalement de 6 à 8 fois par an pour des réunions d'une demi-journée). Le Comité nomme trois membres et trois suppléants (un membre et un suppléant parmi les membres désignés par, respectivement, la Conférence de la FAO, son Directeur général et les fonctionnaires de la FAO participant à la Caisse commune des pensions) pour représenter l'Organisation au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la plus haute instance administrative de la Caisse, qui relève directement de l'Assemblée générale des Nations Unies. Des sessions ordinaires du Comité mixte se tiennent au moins une fois tous les deux ans.

4. Le Comité des pensions du personnel de la FAO se compose de:

- trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO;
- trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général; et
- trois membres (et trois suppléants) élus par les participants fonctionnaires de la FAO et du PAM.

5. Les membres et suppléants désignés par la Conférence sont les suivants:

<b>Mandat</b>	<b>Membres</b>	<b>Suppléants</b>
1er janvier 2010 - 31 décembre 2012	Mme Sultana Afroz Représentante permanente suppléante de la République populaire du Bangladesh	M. Zohrab V. Malek Ambassadeur de la République d'Arménie auprès de la FAO

1er janvier 2011 - 31 décembre 2013	Mme Natalie Feistritz Représentante permanente de l'Autriche auprès de la FAO	M. Keith Lee Heffern Représentant permanent suppléant des États-Unis d'Amérique auprès de la FAO
1er janvier 2012 - 31 décembre 2014	M. Don Carlos Bentancour Représentant permanent suppléant de la République d'Uruguay auprès de la FAO	M. Marc Mankoussou Représentant permanent suppléant de la République du Congo auprès de la FAO

6. Pour des questions de temps, afin d'éviter que les réunions du Comité des pensions du personnel, qui se tiennent à Rome, n'occasionnent des frais de voyages trop lourds, la Conférence a en général désigné des représentants résidant à Rome.

7. Étant donné que la Conférence se réunit tous les deux ans et que des membres ou des suppléants nommés par elle sont susceptibles de quitter leur poste, en novembre 1995 « la Conférence (a autorisé) le Conseil à nommer des remplaçants au Comité de la Caisse des pensions au cas où l'un quelconque des membres... viendrait à démissionner ou à quitter son poste ». De ce fait, le Conseil a été invité, à plusieurs reprises, à nommer des remplaçants après la démission ou la mutation de représentants, pour le restant du mandat de ces derniers.

8. En raison du départ de deux membres désignés par la Conférence, le Conseil est *invité à nommer* au Comité des pensions du personnel:

- a) Mme Andrea Repetti, Représentante suppléante de l'Argentine auprès de la FAO, en tant que membre jusqu'au 31 décembre 2014, pour remplacer M. Carlos Bentancour et terminer son mandat; et
- b) M. Stetson A. Sanders, deuxième Secrétaire des États-Unis d'Amérique auprès de la FAO, en tant que membre suppléant jusqu'au 31 décembre 2013, pour remplacer M. Keith Heffern et terminer son mandat.